AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1739
FR0012789667-FS0726

19 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2015, la société Allianz Global Investors GmbH[1] (Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort, Allemagne), agissant pour le compte de clients et de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 450 000 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote, soit 0,96% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AMPLITUDE SURGICAL sur le marché.

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors France SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 46 929 852 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.